



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS

## **JO : DÉLOCALISATION D'AUDIENCES**

---

*Publié le 03/07/2024*

Par ordonnance du 2 juillet 2024 , Monsieur le Président du tribunal de commerce de Paris a ordonné la délocalisation au tribunal judiciaire de Paris des audiences suivantes :

- audience de placement des affaires nouvelles urgentes du 18 juillet dans la salle 4.18 au 4ème étage
- audiences de référé des 18, 23, et 25 juillet dans la salle 4.22 au 4ème étage

Il est recommandé de se présenter au tribunal judiciaire au moins 30 minutes à l'avance pour passer le contrôle de sécurité.

Le tribunal judiciaire est situé Parvis du Tribunal de Paris 75017 Paris (Lignes de métro 14, 13, RER C, station Porte de Clichy). Les salles sont accessibles par les escalators ou les ascenseurs présents dans le hall d'entrée .